Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce de Be
le - 9 NOV. 2009
Sous le numéro d'Entrée : 0
Les Greffiers :

S.A.R.L ENEBAT

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €

Siège social : 11 rue du Lieutenant Bidaux 90700 CHATENOIS LES FORGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE ENEBAT EN SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE

Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Novembre 2009

Gilles GRANDGUILLAUME
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de BESANCON

4 Place Schumann
90000 BELFORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ENEBAT EN SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE

Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Novembre 2009

Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée le 23 octobre 2009 et en application de l'article L 224-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation du bilan au 30 juin 2009 est la suivante :

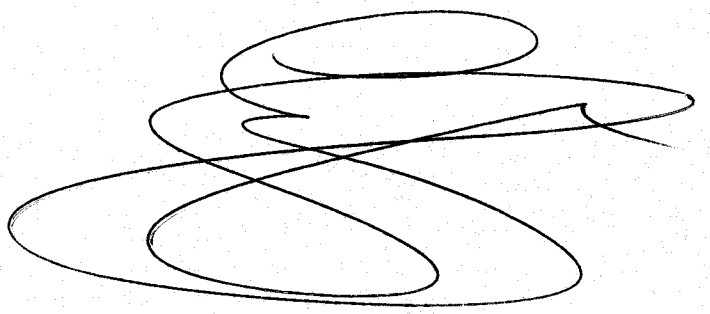
- Aucun fait de nature à compromettre la continuité d'exploitation n'est apparu à l'analyse de la situation de la société et d'un certain nombre de critères d'ordre financier et d'exploitation.

- Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Belfort, le 9 Novembre 2009

Le Commissaire à la transformation



Gilles GRANDGUILLAUME